Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20261005-2026_103-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et cinq octobre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, GUILLOT Jean-Marc, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : -

Le Conseil nomme Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-103
URBANISME
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Maître Florence AILLET, notaire à Lamballe-Armor, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner à la commune de Noyal pour savoir si elle désirait préempter le bien situé 23 Rue Du Champ Piry (fond de parcelle du 22 Rue du Moulin), cadastré AB 4, d'une superficie de 761m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

MAIRIE DE NOYAL

Délibération certifiée publiée le 09-10-2026 - transmise en Préfecture le 09-10-2026

Philippe HELLO, Maire